

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire n° 505

Par Teams

Le 8 juillet 2025, 12 h

Adopté le 25 septembre 2025

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Nancy Chahwan, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M. Christian Cyr, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M^{me} Stéphanie Desforges, membre
- M^{me} Claudia Di Iorio, membre
- M. Richard Gagnon, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)

SONT ABSENTES :

- M^{me} Louise Turgeon, membre
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

1. **PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR**

1.1 **Présences, avis de convocation – Quorum**

M^{re} Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, constate le quorum pour la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 a) du 25.07.08.

1.2 **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-1 b) du 25.07.08.

2. **MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres de s'être rendus disponibles. Puis, elle les informe du départ de M. Éric Ducharme, président-directeur général (PDG), le 10 juillet 2025.

M. Ducharme joint les membres qui souhaitent le saluer et le remercier pour tout son apport à l'organisation au cours de son mandat. M. Ducharme les remercie pour la confiance manifestée. Il quitte ensuite la séance.

3. **POINTS DE DÉCISION – RÉOLUTIONS**

La PCA propose aux membres de recommander la nomination de M^{me} Annie Lafond, actuellement vice-présidente aux services aux assurés, à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim, et ce, jusqu'à la dotation du poste de PDG.

Les membres échangent. Ils discutent notamment des sujets suivants :

- Le processus de dotation du poste de PDG et l'importance de son respect rigoureux.
- Le rôle et les responsabilités du CA dans la nomination d'un intérimaire.
- L'importance de l'accompagnement à offrir à M^{me} Lafond, advenant sa nomination à titre intérimaire.

Aussi, les membres conviennent de l'importance de procéder avec diligence au processus de nomination.

Finalement, l'approbation de la résolution suivante est proposée par M^{me} Louise Champoux-Paillé et appuyée par M. Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011) la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») est administrée par un conseil d'administration (ci-après « conseil ») composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général;

ATTENDU QU'en application de l'article 3.3 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil, en tenant compte du profil de compétences et d'expérience approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 10 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil fixe la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 681-2023 du 5 avril 2023, monsieur Éric Ducharme a été nommé membre du conseil et président-directeur général de la Société pour un mandat de cinq ans à compter du 6 avril 2023 et que le gouvernement entend procéder à son remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un intérimaire au poste de président-directeur général de la Société à compter du 10 juillet 2025 afin d'assurer la continuité des affaires de celle-ci;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE la nomination de madame Annie Lafond, actuellement vice-présidente aux services aux assurés à la Société, à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société par intérim à compter du 10 juillet 2025, et ce, jusqu'à la dotation du poste.

Résolution AR-3179 du 25.07.08

Puis, la PCA propose de créer un comité ad hoc pour le recrutement d'une ou d'un PDG. Elle propose également la composition de celui-ci.

Les membres se disent en accord avec la démarche. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par M. Michel Bouchard et appuyée par M^{me} Stéphanie Desforges :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011) la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») est administrée par un conseil d'administration (ci-après « conseil ») composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QU'en application de l'article 3.3 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil, en tenant compte du profil de compétences et d'expérience approuvé par le conseil;

ATTENDU QU'en application de l'article 20 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* le conseil peut constituer d'autres comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la Société;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil nomme les membres de ses comités et les présidents de ceux-ci sur recommandation de la présidente du conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 681-2023 du 5 avril 2023, monsieur Éric Ducharme a été nommé membre du conseil et président-directeur général de la Société pour un mandat de cinq ans à compter du 6 avril 2023 et que le gouvernement entend procéder à son remplacement;

IL EST DÉCIDÉ, sur recommandation de la présidente du conseil d'administration :

QUE le conseil d'administration crée un comité ad hoc pour le recrutement d'une présidente-directrice générale ou d'un président-directeur général de la Société;

QUE le conseil d'administration nomme les membres de ce comité ainsi que son président à compter de ce jour comme suit :

- Dominique Savoie, présidente
- Ka Yan Lisa To, membre
- Christian Cyr, membre

Résolution AR-3180 du 25.07.08

4. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 15.



Présidente



Secrétaire générale